Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260407-20260434-DE

Département d'Ille & Vilaine
Canton de Val-Couesnon

Commune
SENS DE BRETAGNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 07 AVRIL 2026

L'an deux mil vingt-six, le mardi sept avril à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de SENS DE BRETAGNE dûment convoqués se sont réunis à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame la Maire, Madame Véronique SENTUC.

Date de convocation du Conseil Municipal : 31 MARS 2026
Nombre de conseillers en exercice : 23
Nombre de conseillers présents :23
Nombre de votants : 23
Etaient présents : M. LARMENIER Michel, Mme SENTUC Véronique, M. RUBAT Jean-François, Mme VOISIN Mélanie, M. DANIEL Erwan, Mme GASNIER Valérie, M. MALIDOR Olivier, Mme FUNCK Anicée, M. DUROCHER Damien, Mme PALLIER Charlotte, M GRIGNON Noël, M BELLAMY Bruno, Mme MAUCHIEN Magalie, M. GUINNEBAULT Alain, M DUVAL Franck, Mme VIEL Estelle, M THEISEN Yves, M LUNEL Roger, M ROLLET Patricia, M. THUAU Elvis, M. DAMIDE Gaëlle, M CASIMIR Cédric, Mme POILLONG Delphine, M. LAMARRE Caroline
Etaient absents excusés : 0
Pouvoirs : 0
Secrétaire de séance : M GUINNEBAULT Alain

202604-034-ADOPTION DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL

Le conseil municipal de la commune de Sens-de-Bretagne,

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-8 prévoyant que les conseils municipaux des communes de 1 000 habitants et plus doivent établir leur règlement intérieur dans les six mois suivant leur installation,

Considérant la nécessité de définir les règles de fonctionnement du conseil municipal, notamment en ce qui concerne l'organisation des séances, les modalités de convocation, le déroulement des débats, l'exercice du droit d'expression des conseillers municipaux et les conditions de consultation des documents,

Considérant le projet de règlement intérieur présenté aux membres du conseil municipal et annexé à la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 08/04/2026
Reçu en préfecture le 08/04/2026
Publié le
ID : 035-213503261-20260407-20260434-DE

Le **Conseil municipal à l'unanimité des membres présents :**

- **ADOPTE** le règlement intérieur du conseil municipal tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **PRÉCISE** que ce règlement entrera en vigueur à compter de son adoption ;
- **DIT** qu'il sera communiqué à l'ensemble des conseillers municipaux et tenu à la disposition du public.

PJ : **Annexe 3** : Règlement intérieur du Conseil Municipal

Pour extrait conforme,

Madame la Maire
Véronique SENTUC

MAIRIE de SENS de BRETAGNE
35 (Ille-et-Vilaine)